

Le chiffre : 35,5 millions d'euros investis par l'agence de l'eau au 1^{er} trimestre 2020 dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse pour les projets en faveur de l'eau [Focus : Des contrats pour agir ensemble sur plusieurs années]

Au 1^{er} trimestre de l'année 2020, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu **218 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Rhône-Méditerranée et Corse. Elle leur a accordé **35,5 millions d'euros d'aides** financières soutenant la dynamique de l'économie locale. Dans le cadre de sa politique partenariale qui encourage l'émergence des projets prioritaires pour atteindre les objectifs de son 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024 et renforcer la synergie entre les acteurs de l'eau, l'agence s'est engagée auprès de **16 structures du bassin Rhône-Méditerranée** pour un montant total pluriannuel d'aides de **80 M€**.

Les chiffres clés au 1^{er} trimestre 2020 dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse

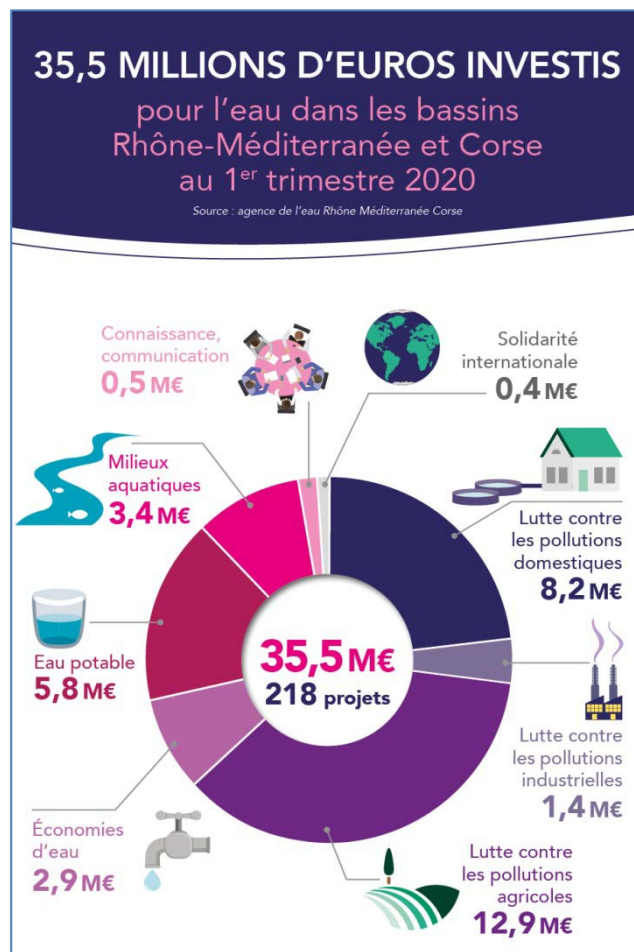
Près de **40% des aides (14 M€)** sont attribués aux opérations d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable, portées par les **collectivités**, avec :

- 8,2 M€ alloués à la réduction des rejets de pollution domestique, dont 2,4 M€ pour le traitement des eaux usées et 5,8 M€ pour mieux gérer leur collecte, notamment par temps de pluie (3,2 M€ avec 1,5 M€ dédiés à la gestion à la source des eaux pluviales),
- 5,8 M€ octroyés à l'eau potable, dont 3,1 M€ pour la mise à niveau des équipements des collectivités en zone de revitalisation rurale (renouvellement des réseaux en particulier).

36% des aides (12,9 M€) vont à la **réduction des pollutions agricoles**, sous forme d'enveloppes déléguées à l'agence de services et de paiement (ASP) pour le reversement d'aides directes aux agriculteurs, en vue de soutenir les changements de pratiques, essentiellement la conversion à l'agriculture biologique sur les territoires prioritaires en termes de restauration de la qualité de l'eau (12,5 M€).

10% des aides (3,4 M€) bénéficient à la **renaturation des milieux aquatiques**, dont plus de la moitié (1,8 M€) consacrés à l'animation territoriale pour l'accompagnement des projets, portée par des collectivités ou des associations.

8% des aides (2,9 M€) contribuent à une meilleure **gestion quantitative de la ressource**, dont 1,2 M€ pour réaliser des économies d'eau, surtout en irrigation (0,8 M€) et 1,2 M€ pour substituer, après économies, des ressources non déficitaires à des ressources déficitaires.



Des projets remarquables au 1^{er} trimestre 2020

💧 Pour réduire les rejets de pollution et pour valoriser les sous-produits de l'épuration

SAÔNE ET LOIRE Réduire les substances toxiques rejetées dans la Saône

Dans le cadre de l'opération EPURETOX menée sur le territoire du Grand Chalon, en association avec la Chambre de commerce et d'industrie de Saône-et-Loire, l'agence de l'eau soutient deux nouveaux projets :

- **l'entreprise EMBALLAGES LAURENT SA**, fabricant de cartons ondulés à Chalon, va améliorer et fiabiliser le traitement de ses rejets pour notamment réduire les rejets de cuivre. L'industriel va équiper sa station d'épuration d'un dispositif de filtration du cuivre particulaire et installer une cuve de 50 m³ pour stocker les effluents, en cas de dysfonctionnement de l'ouvrage de traitement. Par ailleurs, il va supprimer les rejets de l'atelier d'impression, en se dotant d'une table de nettoyage automatique pour laver en circuit fermé les « clichés ». Pour ces travaux, l'agence de l'eau lui attribue **une aide de 56 026 €**.
- **l'Office du Tourisme et des congrès de Chalon-sur-Saône** va installer un dispositif de collecte et de stockage des eaux issues de l'aire de carénage du port de plaisance de Chalon, actuellement rejetées directement à la Saône. Les eaux ainsi récupérées et qui contiennent des substances toxiques (biocides, métaux lourds...) seront traitées par une société extérieure. **L'aide de l'agence de l'eau s'élève à 40 580 €**.

SAVOIE Mieux gérer les eaux de pluie dans l'agglomération de Chambéry

Le réaménagement en écoquartier du site de l'ancienne usine Vétrotex à Chambéry sera l'occasion de rendre perméable une partie des sols et de gérer différemment les eaux pluviales jusqu'alors raccordées au réseau d'assainissement de l'agglomération. **Chambéry 2040**, porteur du projet, va collecter les eaux de pluie sur une surface de 6,6 hectares grâce à la réalisation de noues (fossés) végétalisées. Les eaux seront alors infiltrées vers la nappe ou, lors des plus grosses pluies, acheminées vers la Leysse, en régulant et limitant le débit au volume d'une pluie trentennale. Ce dispositif permettra également de limiter la pollution de la nappe et de la Leysse par ces eaux de ruissellement. Inscrit au contrat du bassin versant du lac du Bourget, ce projet reçoit **une subvention 899 997 €** de la part de l'agence de l'eau.

DRÔME Produire de l'énergie en valorisant les sous-produits de l'épuration

La société SAICA Emin-Leydier (EL), située à Laveyron et spécialisée dans la fabrication d'emballages, valorise le biogaz produit au sein de sa station d'épuration. L'industriel va ainsi alimenter la chaufferie de l'usine nécessaire au séchage des papiers et cartons produits. Avec ce projet inscrit dans une opération globale de fiabilisation du traitement des rejets de l'établissement, le papetier espère au total produire environ 5 760 000 normo mètres-cubes de biogaz par an et réduire sa consommation d'énergie.

L'agence de l'eau attribue à SAICA EL **une subvention de 500 000 €**.

💧 Pour mieux gérer la ressource en eau

VAUCLUSE Puiser l'eau dans la nappe du Miocène pour soulager le bassin du Lez

Le syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement Richerenches-Valréas-Visan (SIEA RIVAVI) sécurise son approvisionnement en eau. Il abandonne des captages dans le bassin du Lez, de mauvaise qualité et impossibles à protéger, au profit de nouveaux forages dans la nappe du Miocène. Ces nouveaux forages permettront également de réduire de 700 000 m³ par an les prélèvements dans le bassin du Lez et d'ainsi répondre en partie à l'objectif d'économie d'eau fixé dans le Plan de gestion de la ressource en eau du territoire. Par ailleurs, le forage de Bavène à Valréas, déjà exploité par le syndicat dans le Miocène, sera doté d'un traitement du fer, afin d'augmenter sa capacité de production (actuellement limitée à 100 000 m³ par an). Ces opérations bénéficient d'une aide de **1 175 000 €** de l'agence de l'eau au syndicat.

HAUTE-MARNE Mettre à niveau les infrastructures d'eau potable en zone de revitalisation rurale

Le syndicat mixte de production d'eau potable du sud de la Haute-Marne (SMIPEP) confronté à des problèmes de manque d'eau l'été, couplés à une mauvaise qualité de l'eau qui alimente les communes de Villegusien-le-lac, Longeau-Persey et Verseilles-le-bas, va créer une nouvelle canalisation de 5,5 km pour approvisionner ces villages à partir des ressources abondantes et protégées du SMIPEP. Pour ces travaux, inscrits dans le Schéma directeur d'alimentation en eau potable du syndicat, et qui concernent des communes en zone de revitalisation rurale sur le bassin versant du Rhône, l'agence de l'eau attribue **une aide de 314 000 €**.

Pour restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau

AUDE Redonner de l'espace à l'Argent Double pour un meilleur fonctionnement et ralentir les crues

Le syndicat mixte Aude Centre va restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau dont il assure la gestion notamment pour limiter les dégâts des inondations. Dans le cadre du Plan pluriannuel de gestion du bassin versant de l'Aude centre, il engage des travaux sur l'Argent Double (affluent de l'Aude) au niveau de deux sites. En amont et en aval du gué de Laprade à Caunes-Minervois, il prévoit l'achat de 2 hectares de terrain et la destruction de murs, ainsi que la reconnexion de chenaux secondaires. Au niveau du méandre de Peyriac-Minervois, le syndicat va acquérir 5 hectares, supprimer des digues en terre construites sur les rives, restaurer un bras mort de la rivière avec la réalisation d'un passage à gué et créer un chenal d'étiage. Ces travaux et acquisitions foncières destinés à redonner de l'espace à la rivière bénéficient d'**une subvention de l'agence de l'eau de 130 000 €**.

AUDE Comprendre et réduire l'impact des éclusées des ouvrages hydroélectriques sur le fleuve Aude

Le syndicat mixte milieux aquatiques rivières (SMMAR) lance une étude sur l'ensemble du linéaire de l'Aude impacté par les éclusées depuis les ouvrages hydroélectriques de Matemale/Puyvalador (Aude) et des Grandes Pâtures (Bruyante) jusqu'à la mer. L'étude devra préciser l'incidence des éclusées sur les milieux aquatiques et les usages de l'eau et proposer des solutions pour réduire les impacts identifiés. Par exemple, le fonctionnement par éclusées peut perturber la migration des poissons ou causer des problèmes de qualité physico-chimique de l'eau. Côté usages, il peut être difficile de prélever suffisamment d'eau en aval avec des répercussions sur les activités économiques et de loisirs. Par ailleurs une synthèse des enjeux dans la perspective du renouvellement des concessions hydroélectriques de la Haute Vallée de l'Aude permettra de préparer la contribution du SMMAR à une future consultation organisée par les services de l'Etat. Cette étude reçoit **une aide de l'agence de l'eau de 75 000 €**.

[FOCUS] Des contrats pour agir ensemble sur plusieurs années

L'agence de l'eau renforce sa politique partenariale en signant des contrats pluri-annuels et pluri-thématiques pour mieux cibler les actions au regard des priorités du 11^e programme "Sauvons l'eau 2019-2024" et des enjeux locaux. Ces contrats ont pour objectif l'engagement concret des projets à un horizon opérationnel de 3 ans.

Ces contrats sont par exemple conclus avec les **territoires ruraux fragiles (ZRR)** pour les aider à mettre à niveau leurs infrastructures d'eau potable et d'assainissement. **Les métropoles et agglomérations** peuvent également contractualiser avec l'agence sur des priorités, comme par exemple la gestion du pluvial. Enfin, ces contrats concernent aussi les **syndicats de bassin versant** pour mettre en place une gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans une logique de solidarité amont-aval.

La prise en compte de **l'adaptation au changement climatique** et l'approche par **territoire cohérent** (le bassin versant notamment) sont les conditions garantes d'une contractualisation efficace.

Depuis début 2019, 74 contrats ont été validés par l'agence de l'eau et ses partenaires, soit un engagement financier de l'agence de 367 M€ sur 3 ans pour environ 1 milliard d'euros de travaux programmés. Par ailleurs, des accords-cadres de partenariat peuvent aussi être signés avec des acteurs du domaine de l'eau et de la biodiversité : Régions, Départements, associations, organismes de recherche... afin de mieux coordonner les politiques. L'agence a élaboré et adopté 32 accords-cadres en 2019.

Les contrats finalisés au 1^{er} trimestre 2020

Au 1^{er} trimestre, l'agence de l'eau s'est engagée auprès de **16 structures** du bassin Rhône-Méditerranée pour un montant total pluriannuel d'aides de **80 M€**, réparti comme suit :

♦ en Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est

- des contrats qui visent un rattrapage du retard structurel des services d'eau et d'assainissement pour les communes classées en zone de revitalisation rurale, soit :
 - le contrat de la **communauté de communes de la Haute Comté (70)**, sur les bassins versants de la Lanterne et du Coney : **6,2 M€ d'aides** (2020-2022) ;
 - le contrat de la **communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' (71)** sur le bassin versant de la Seille : **5,7 M€ d'aides** (2020-2022) ;
 - le contrat de la **communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois (70)** sur les bassins versants de l'Ognon, qui comprend notamment la Linotte, et du Durgeon : **4 M€ d'aides** (2020-2022) ;

♦ en Auvergne-Rhône-Alpes

- l'**avenant au contrat de bassin Fier et lac d'Annecy (74)**, porté par le Syndicat mixte du lac d'Annecy (SILA) : **8 M€ d'aides** (mars 2020-mars 2023) ;
- le **contrat de bassin Brévenne-Turdine (69)**, porté par le Syndicat de rivières Brévenne-Turdine (SYRIBT) : **5,7 M€ d'aides** (mars 2020-mars 2023) ;
- l'**avenant au contrat de rivières des Dranses et de l'est Lémanique (74)**, porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) : **4,9 M€ d'aides** (2020-2022) ;
- l'**avenant au contrat Unique pour la préservation et la restauration des milieux du bassin versant de la Bourbre (38)**, porté par le Syndicat mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) : **4,9 M€ d'aides** (2020-2022) ;
- le **contrat de rivière sauvage Valserine II (01-39)**, porté par le Parc Naturel Régional du Haut Jura : **1,5 M€ d'aides** (1^{ère} phase : 2020-2022) ;
- le **plan de pérennisation expérimental 2020-2025 du lit de l'Isère en Combe de Savoie (73)**, élaboré en partenariat avec l'Etat, le Syndicat mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie (SISARC) et EDF : **0,9 M€ d'aides** (1^{ère} phase : 2020-2022) ;
- le 2^{ème} **avenant à la convention cadre relative au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI 2) Combe de Savoie (73)** : **0,8 M€ d'aides** (2020-2021).

♦ en Occitanie

- le **contrat de nappe de l'aquifère des sables astiens de Valras-Agde (34)**, piloté par la Commission Locale de l'eau (CLE) du SAGE de l'Astien : **9,6 M€ d'aides** (2020-2022).

♦ en Provence-Alpes-Côte d'Azur

- le **contrat métropolitain de la rade de Toulon (83)**, porté par la Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM) : **14,6 M€ d'aides** (2020-2021) ;
- le **contrat d'agglomération du Grand Avignon (84)** : **5,7 M€ d'aides** (2020-2022) ;
- le **contrat de la communauté d'agglomération Var Esterel Méditerranée (83)** : **5,7 M€ d'aides** (2020-2022) ;
- le 2^{ème} **contrat de canal de Manosque (04)**, porté par l'Association Syndicale du Canal de Manosque (ASCM) : **1 M€ d'aides** (1^{ère} phase : 2020-2022) ;
- le **contrat de l'ASCO (Association Syndicale Constituée d'Office) des arrosants de la Crau (13)** : **0,8 M€ d'aides** (1^{ère} tranche : 2020-2022).

A maturité, chaque action du contrat est présentée à la Commission des Aides de l'agence pour décision définitive.



A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr - [@SauvonsLeau](https://twitter.com/SauvonsLeau)

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour attribuer les aides financières dans le cadre du programme d'intervention « Sauvons l'eau 2019-2024 » qui investit 2,6 milliards d'euros sur 6 ans.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Valérie Santini • 06 33 03 76 24

valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas • 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com & Stéphanie Bonnamour • 06 60 58 45 45 / stephanie@plus2sens.com